



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### MESURES SANITAIRES À L'ÉCOLE POUR LA RENTRÉE DES VACANCES DE PRINTEMPS

Jeudi 22 avril 2021

Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, a présenté aujourd'hui les modalités sanitaires de la rentrée scolaire du lundi 26 avril, lors de la conférence de presse présidée par le Premier ministre.

Le lundi 26 avril, les élèves des écoles primaires retournent en classe. Dans cette perspective, le protocole sanitaire strict continue de s'appliquer, avec une vigilance particulière pour l'aération des pièces et la limitation des brassages dans les lieux de restauration scolaire, où la règle de 2 mètres entre les groupes et les repas pris par classes reste inchangée.

Le plan de contact-tracing est maintenu et renforcé : un cas positif entraîne la fermeture de la classe, et les absences de professeurs qui seraient positifs au virus seront palliées par des recrutements supplémentaires de professeurs des écoles remplaçants et d'AED.

Pour renforcer cette stratégie de contact-tracing qui vise à casser le plus rapidement possible les chaînes de contamination, une campagne de déploiement d'auto-tests s'ajoute aux autres tests déjà déployés :

- Tous les professeurs et personnels de l'Éducation nationale, ainsi que les ATSEM, recevront deux auto-tests par semaine, à réaliser chez eux ;
- Les tests salivaires seront plus largement déployés pour les élèves du premier degré, avec l'objectif d'en réaliser progressivement 600 000 par semaine. Les élèves de collège vont également en bénéficier à leur retour en classe, progressivement à partir du 3 mai.

Les élèves de collège et de lycée poursuivront l'enseignement à distance entre le 26 avril et le 3 mai. Plusieurs améliorations ont été apportées pour prévenir les éventuelles difficultés de connexion :

- Concernant le CNED, la sécurité informatique a été renforcée avec une augmentation du niveau de protection contre les attaques de déni de service. La capacité des serveurs a également été augmentée et les salles d'attente des classes virtuelles deviennent optionnelles, afin de limiter les ralentissements.
- Concernant les espaces numériques de travail (ENT), les partenaires de l'Éducation nationale ont renforcé les capacités de ces plateformes en augmentant substantiellement le nombre de connexions simultanées maximal, et en isolant des fonctions principales les services qui génèrent le plus de ralentissements (messagerie, visio-conférences).
- Des fiches de bonnes pratiques ( <https://eduscol.education.fr/2227/plan-de-continuite-pedagogique> ) diffusées par le ministère et par les académies, rappellent les bons réflexes à avoir pour l'enseignement à distance afin de rendre leur fonctionnement optimal.

À partir de leur retour en classe, tous les lycéens reviendront en cours en demi-jauge. Dans les départements dont le taux d'incidence est le plus élevé, les collégiens de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> reviendront également en demi-jauge.

À partir du 10 mai les lycéens pourront réaliser, avec accord parental, un auto-test par semaine dans leur établissement, avec une supervision par les personnels de santé de l'éducation nationale volontaires, et l'appui de médiateurs supplémentaires « lutte anti-covid » qui s'ajouteront aux 1700 médiateurs déjà recrutés. Les professeurs volontaires pourront également prendre part à cet encadrement. La semaine du 3 mai sera consacrée à cette organisation et le ministère diffusera dès ce début de semaine des documents d'information et des tutoriels pour les élèves.

Dans la perspective des examens de fin d'année, il est rappelé que les épreuves du brevet et du baccalauréat sont maintenues dans un souci de préparer les élèves aux années suivantes, et en particulier aux études supérieures, où les compétences qu'ils déploieront alors leur seront essentielles.

L'ensemble de ces informations sont disponibles à cette adresse :

<https://www.education.gouv.fr/info-coronavirus>

#### Contact presse

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse  
et des Sports

Tél : 01 55 55 30 10

Mél : [spresse@education.gouv.fr](mailto:spresse@education.gouv.fr)

[www.education.gouv.fr/presse](http://www.education.gouv.fr/presse)

[https://twitter.com/Education\\_Gouv](https://twitter.com/Education_Gouv)

POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE